



## **RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 3 mars 2015**

Etaient présents : Bernard MORLET-Richard BASSLER-Michel LAINÉ-Michel ROUSSELET-Alain BATAILLE-Christine RACINE-Sylviane LAINÉ

Absents représentés : Isabelle TSAO-Catherine JOLLY-Eric MARQUET

Absente : Alexine BARBÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve le compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2014

Souhaite un prompt rétablissement à Isabelle TSAO

Le Maire fait part de la naissance de Lucas MARQUET

- **ATTRIBUE** les subventions pour 2015 : Comice Agricole de Bourbon : 30 €-Association des donneurs de sang de Bourbon : 50 €-Comité des Fêtes de Maltat : 100 €-Entente sportive Maltat-Vitry : 150 €-Comité de Jumelage-coopération de Bourbon : 50€-Souvenir Français : 80 €-Centre d'étude des patrimoines culturels du Charolais-Brionnais : 30 €-Vaincre la mucoviscidose : 150 €-CFA de Gueugnon : 20 € (pour 1 enfant de la commune)-Foyer Socio éducatif du Lycée Wittmer de Charolles : 40 € (pour 2 enfants de la commune)-CCAS de MALTAT : 650 €.

- **DÉCIDE** de récupérer la somme de 79.75 € auprès du locataire du logement de l'ancienne poste pour révision de la chaudière.

- **DÉCIDE** de confier la gestion de la salle polyvalente à Sandrine LAHAIS et de lui accorder une heure complémentaire à chaque location.

- **DÉCIDE** de rembourser à Jean-Marc MARQUET ses frais de kilomètres pour récupérer son permis poids lourd à la Préfecture.

- **DÉCIDE** de reconduire son adhésion au Fonds Solidarité Logement géré par le Conseil Départemental.

- **DÉCIDE** l'acquisition d'une nouvelle tondeuse et d'une élagueuse sur tige en commun avec la commune de MONT : montant du devis : 3 000 € et accepte la reprise de l'ancienne tondeuse pour un montant de 434 €.

**TRAVAUX À PRÉVOIR** : demander des devis

\* allée du cimetière – cour salle polyvalente

\* chemin de la Montagne du bas

\* chemin du Pont de Sceaux

\* reprise d'enduits sur divers bâtiments

**DIVERS** :

\* programme d'intervention à l'investissement des communes (PIIC) : pas de demande pour 2015

\* nouveau conteneurs pour les cartons et un abri sera réalisé par l'employé communal.

\* logement ancienne mairie : plafond à refaire

\* projet d'extension du réseau d'assainissement aux Perreaux

\* très haut débit